

RCS : AJACCIO
Code greffe : 2001

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AJACCIO atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1982 B 00180
Numéro SIREN : 325 940 856
Nom ou dénomination : SAGONE RESORT

Ce dépôt a été enregistré le 06/08/2018 sous le numéro de dépôt 2448

SAGONE RESORT

Société par Actions Simplifiée au capital de 270 000 €

Siège social : route de Vico, lieudit U MINTRASTETU

20160 VICO

325 940 856 RCS AJACCIO

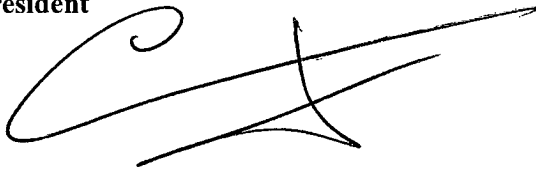
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

BILAN, COMPTE DE RESULTAT ET ANNEXES

Copie certifiée conforme

Copie certifiée conforme.

Le Président





IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012017	et clos le	31122017	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			X		
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (article 223-I-1 quinquiés C du CGI)			Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD		
Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258, indiquer le nom et la localisation					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SAGONE RESORT		LDT MINTRASTETU ROUTE DE VICO 20118 SAGONE	
SIRET	3 2 5 9 4 0 8 5 6 0 0 0 1 7		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET	
-------	--

B ACTIVITE

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	22 830	Bénéfice imposable à 28%	36 880	Déficit
	Bénéfice imposable à 15%	38 120			
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%			Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%		
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
		PV exonérées (art. 238 quindecies)			

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes	☐	Zones franches urbaines	☐	Pôle de compétitivité	☐
Entreprises nouvelles, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	☐
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X
--	---

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	
--	--

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
Tél:	Tél:
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: 23/04/2018 Lieu SAGONE
	Qualité et nom du signataire: REPRESENTANT PRESIDENT S&E
Tél:	Signature CASCIO ERIC

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTES »).

Formulaire obligatoire (article 223 du Code général des impôts)										IMPOT SUR LES SOCIETES										N° 2065 bis-SD 2018																					
ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065																																									
F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES																																									
Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même										a		72 000										payées par un établissement chargé du service des titres										b									
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)																				c										d											
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées																														e											
Montant des distributions autres que celles visées en (a),																						f																			
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)																						g																			
																						h																			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)																				i										72 000											
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI																				j																					
Montant des revenus répartis (5)																						Total (a à h)										72 000									
G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES																																									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants										Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.																													
										Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit		Année au cours de laquelle le versement a été effectué.		Montant des sommes versées :																											
1										2		3		à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les																							



RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2017 ou exercice

Désignation de l'entreprise SAGONE RESORT

du 01/01/2017

Adresse LDT MINTRASTETU ROUTE DE VICO 20118 SAGONE

au 31/12/2017

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLETE
1	VERSIGNY JULIEN CHEF CUISINE	46 FAUBOURG ST MARTIN 60300 SAGONE
2	ABRAHAM JEAN PIERRE CHEF DE RECEPTION	01 RTE DE VICO SAGONE CAMPING 20118 SAGONE
3	MOKHTARI BENYOUNES AGENT TECHNIQUE POLYVALENT	13 PLACE GAUGUIN 30900 NIMES
4	ANTONINI STEPHANIE EMPLOYEE ADMINISTRATIVE	03 COL ST ANTOINE 20160 VICO
5	BRESSANUTI STEPHANE AGENT TECHNIQUE POLYVALENT	01 LD LES TERRES ROUGES CHEZ MME ALLARY 71420 CIRY LE NOBLE
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)

					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	29 257		1 611	30 868				30 868
2	25 735			25 735				25 735
3	23 933		1 050	24 983				24 983
4	23 565			23 565				23 565
5	22 494		1 005	23 499				23 499
6								
7								
8								
9								
10								
**	124 984		3 667	128 651				128 651

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	1 893
Total	1 893

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 11) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice 2017 (total col.9 + total col.10) 11	130 544	- de l'exercice 2017 11	24 101
- de l'exercice précédent 11	226 673	- de l'exercice précédent 11	(16 862)
Nom et qualité du signataire CASCIO ERIC REPRESENTANT PRESIDENT S&E A SAGONE le 23/04/2018 Signature,			

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Désignation de l'entreprise : SAGONE RESORT		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise LDT MINIRASTEIU		Durée de l'exercice précédent* 12	
Numéro SIRET* 32594085600017		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le, 31122017	
		N-1 31122016	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB 43 366 AC 38 648 4 718 19 170	
Frais de développement *		CX CQ	
Concessions, brevets et droits similaires		AF 7 290 AG 7 290	
Fonds commercial (1)		AH 14 000 AI 14 000 14 000	
Autres immobilisations incorporelles		AJ AK	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL AM	
Terrains		AN 1 203 871 AO 582 618 621 253 666 172	
Constructions		AP 7 953 014 AQ 3 900 302 4 052 713 4 342 523	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR 827 353 AS 525 332 302 020 264 286	
Autres immobilisations corporelles		AT 1 001 246 AU 432 884 568 361 440 087	
Immobilisations en cours		AV AW	
Avances et acomptes		AX AY	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS CT	
Autres participations		CU 67 730 CV 67 730 175 675	
Créances rattachées à des participations		BB 16 344 BC 16 344 14 451	
Autres titres immobilisés		BD BE	
Prêts		BF BG	
Autres immobilisations financières*		BH BI	
TOTAL (II)		BJ 11 134 213 BK 5 487 074 5 647 139 5 936 364	
Matières premières, approvisionnements		BL BM	
En cours de production de biens		BN BO	
En cours de production de services		BP BQ	
Produits intermédiaires et finis		BR BS	
Marchandises		BT 7 983 BU 7 983 4 907	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV BW	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX 43 462 BY 1 609 41 853 31 245	
Autres créances (3)		BZ 852 987 CA 852 987 794 152	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB CC	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD CE	
Disponibilités		CF 186 961 CG 186 961 128 919	
Charges constatées d'avance (3)*		CH 12 285 CI 12 285 9 381	
TOTAL (III)		CJ 1 103 678 CK 1 609 1 102 069 968 605	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO 12 237 891 1A 5 488 683 6 749 208 6 904 969	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 0	
Clause de réserve de propriété *		(3) Part à plus d'un an : CR 610 211	
Immobilisations :		Stocks :	
		Créances :	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Désignation de l'entreprise : <u>SAGONE RESORT</u>				Néant ☐ *				
				Exercice N		Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 27.0....0.0.0.....)			DA	270 000	270 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB				
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC				
	Réserve légale (3)			DD	27 000	27 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE				
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF				
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	2 328 497	2 266 851		
	Report à nouveau			DH				
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	284 567	133 646		
	Subventions d'investissement			DJ				
	Provisions réglementées *			DK				
	TOTAL (I)			DL	2 910 064	2 697 497		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM				
	Avances conditionnées			DN				
	TOTAL (II)			DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP				
	Provisions pour charges			DQ				
	TOTAL (III)			DR				
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS				
	Autres emprunts obligataires			DT				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	3 028 460	3 212 936		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	265 959	263 165		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	111 454	162 091		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	190 512	233 088		
	Dettes fiscales et sociales			DY	68 611	48 994		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	174 124	100 044		
	Autres dettes			EA	24	187 153		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB				
TOTAL (IV)			EC	3 839 144	4 207 472			
Ecart de conversion passif * (V)			ED					
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	6 749 208	6 904 969			
RENVIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital			1B			
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C			
			Ecart de réévaluation libre		1D			
			Réserve de réévaluation (1976)		1E			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	880 298	4 520 280	
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAGONE RESORT

Néant ☐ *

		Exercice N						Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	290 296	FB		FC	290 296	312 528		
	Production vendue biens*	FD		FE		FF				
		services*	FG	2 761 906	FH		FI	2 761 906	2 531 228	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	3 052 201	FK		FL	3 052 201	2 843 757		
	Production stockée*					FM				
	Production immobilisée*					FN				
	Subventions d'exploitation					FO	4 550	6 000		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	5 110	42 697		
	Autres produits (1) (11)					FQ	412	12		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	3 062 273	2 892 466	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	180 879	194 586	
	Variation de stock (marchandises)*						FT	(3 075)	(3 353)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	1 102 854	1 045 634	
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	80 317	36 272	
	Salaires et traitements*						FY	520 329	498 084	
	Charges sociales (10)						FZ	126 122	119 402	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{ - dotations aux amortissements*				GA	745 308	714 335	
			{ - dotations aux provisions				GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD		
	Autres charges (12)						GE	1 944	2 199	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 754 677	2 607 160	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	307 596	285 306	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI	11 408	20 475	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	83	177	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM			
	Différences positives de change						GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO			
	Total des produits financiers (V)						GP	83	177	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	98 539	110 915	
	Différences négatives de change						GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT			
	Total des charges financières (VI)						GU	98 539	110 915	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(98 456)	(110 737)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	197 732	154 094		

Désignation de l'entreprise : SAGONE RESORT

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	395	14	252
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	182 353	209	429
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	182 748	223	681
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	589	37	621
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	236 706	261	001
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	237 294	298	623
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(54 546)	(74	942)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(141 381)	(54	493)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	3 245 105	3	116 324
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 960 537	2	982 678
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	284 567	133	646
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont {	HY	IG		
	(3) Dont {	HP	HQ	166 063	161 784
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	IJ	IK	HX
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées				
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées				
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)				
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	5 110	8	625
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	1 895	2	016
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
Cf état annexe		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
		237 294		182 749	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE DÉCLARATION 2053

Désignation de l'entreprise : SAGONE RESORT

31/12/2017

[illegible]

Dossier N° 012222 en Euros.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAGONE RESORT

Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
							1		2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I	CZ	51 866	D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II	KD	21 290	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains						KG	1 202 118	KH		KI	4 138	
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants		L9		KJ	4 588 230	KK		KL	76 095	
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants		M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		[Dont Composants	M2	128 331	KP	3 194 587	KQ		KR	105 103	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants	M3	29 082	KS	695 842	KT		KU	134 248		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *				KV	682 308	KW		KX	232 162		
		Matériel de transport *				KY	52 456	KZ		LA	11 000		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	23 253	LC		LD	67		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN	10 438 792	LO		LP	562 813	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
		Autres participations						8U	190 126	8V		8W	16 344
		Autres titres immobilisés						1P		1R		1S	
Prêts et autres immobilisations financières						1T		1U		1V			
TOTAL IV						LQ	190 126	LR		LS	16 344		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						0G	10 702 074	0H		0J	579 157		
CADRE B		IMMOBILISATIONS			Diminutions			Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
					par virement de poste à poste 1			par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			IN		C0	8 500	D0	43 366	D7	43 366		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			IO		LV		LW	21 290	IX	21 290		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX	2 385	LY	1 203 871	LZ	1 203 871		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB	4 664 325	MC	4 664 325		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF			
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG	11 000	MH	3 288 689	MI	3 288 689		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ	2 737	MK	827 353	ML	827 353		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU		MM		MN	914 470	MO	914 470		
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	63 456	MR	63 456		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	23 320	MU	23 320		
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB			
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF			
	TOTAL III			IY		NG	16 122	NH	10 985 484	NI	10 985 484		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		0U		M7		0W			
	Autres participations			I0		0X	122 397	0Y	84 074	0Z	84 074		
	Autres titres immobilisés			I1		2B		2C		2D			
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F		2G			
	TOTAL IV			I3		NJ	122 397	NK	84 074	2H	84 074		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		0K	147 019	0L	11 134 213	0M	11 134 213			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 1 7

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAGONE RESORT

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires	1	2			5	6
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAGONE RESORTNéant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY	32 696	EL	14 452	EM	8 500	EN	38 648
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	7 290	PF		PG		PH	7 290
Terrains		PI	535 946	PJ	49 057	PK	2 385	PL	582 618
Constructions	Sur sol propre	PM	1 563 001	PN	182 981	PO		PQ	1 745 982
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	1 877 293	PW	288 027	PX	11 000	PY	2 154 320
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	431 556	QA	95 836	QB	2 059	QC	525 332
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	263 255	QE	103 352	QF		QG	366 607
	Matériel de transport	QH	39 073	QI	7 563	QJ		QK	46 636
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	15 601	QM	4 040	QN		QO	19 641
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	4 725 724	QV	730 856	QW	15 444	QX	5 441 136
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	4 765 710	ØP	745 308	ØQ	23 944	ØR	5 487 074

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Immobilisations amortissables		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissement TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
	TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NO + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)			NY	Total général non ventilé (NW - NY)			NZ					

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES *Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net à la
fin de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à étaler

Z9

Z8

Primes de remboursement des obligations

SP

SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAGONE RESORTNéant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	02	03	04
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisa- tions financières(1)*	06	07	08
					09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	1 609	6U	6V
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Z	7A
	TOTAL III	7B	1 609	TY	UA
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	1 609	UB	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : SAGONE RESORT										Néant ☐ *		
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	16 344	UM	0	UN	16 344				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	413		413						
	Autres créances clients		UX	43 050		43 050						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * UO)		ZI									
	Personnel et comptes rattachés		UY	31		31						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	787 759		177 548		610 211				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	50 901		50 901						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN									
	Divers		VP									
			VC									
	Groupe et associés (2)		VR	14 296		14 296						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VS	12 285		12 285						
Charges constatées d'avance		VT	925 078	VU	298 523	VV	626 555					
TOTAUX		VD										
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VE									
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VF									
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)										
CADRE B			ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	6 994		6 994						
	à plus de 1 an à l'origine		VH	3 021 464		307 444		1 116 182		1 597 839		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A	152 500							152 500	
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	190 512		190 512						
Personnel et comptes rattachés			8C	20 496		20 496						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	29 482		29 482						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	2 732		2 732						
	Obligations cautionnées		VX									
Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	15 900		15 900							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J	174 124		174 124						
Groupe et associés (2)			VI	113 459		21 135		92 324				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	24		24						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ									
Produits constatés d'avance			8L									
TOTAUX			VY	3 727 689	VZ	768 844		1 208 506		1 750 339		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	165 806	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	349 905	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAGONE RESORT		Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 1 7			
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		WA		
			de son conjoint		WB		
			moins part déductible *		WC		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 212 bis)*	XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				I7		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)		I8		
			- imposées au taux de 0 %		ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme		WN		
			- Plus-values soumises au régime des fusions		WO		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)				XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage				Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				Y3			
TOTAL I				WR			
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *				WS			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)				WT			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)		WV		
			- imposées aux taux de 0 %		WH		
			- imposées aux taux de 19 %		WP		
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures		WW		
			- imputées sur les déficits antérieurs		XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %				I6		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*				WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations)				2A			
Mesures d'incitation à l'investissement	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.				ZY		
	Majoration d'amortissement *				XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodécies)	IF	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC	
		Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)				XS	
	Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Créance dégelée par le report en arrière du déficit	ZI	
	Dédution des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y2		
	TOTAL II				XH		
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI	97 830		
		déficit (II moins I)					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	97 830		
				XO			

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise : SAGONE RESORT

31/12/2017

[illegible]

Désignation de l'entreprise : SAGONE RESORT

Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	20 591
--	----	--------

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne W1		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU

☐

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

11

TABEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : SAGONE RESORT

Néant ☐ *

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	
					- Autres réserves	ZD	61 646	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	133 646		Dividendes	ZE	72 000	
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions	ZF		
	TOTAL I	OF	133 646		Report à nouveau	ZG		
				(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	133 646	

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Exercice N :

Exercice N-1 :

ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7	144 218	)	YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR	868 536					
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS						
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance				YT	145 062	109 072				
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8		)	XQ	17 979	16 348				
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU	35 265	34 371				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	125 166	114 862				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV	8 553	4 042				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		)	ST	770 829	766 940				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	1 102 854	1 045 634				
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	13 976	7 493				
IMPÔTS ET TAXES	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS		)	9Z	66 341	28 779				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	80 317	36 272				
	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY	197 018	208 366				
TVA	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	244 687	191 786				
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2017)*				OB	516 674					
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%				
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP									
					- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR 0			
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG						
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH						
	RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA			Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
						Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble.		JD			Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO		
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF		
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAGONE RESORT

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1	144 TITRES SAGONE	107 946			107 946
	2	CREANCE SAGONE NA	14 451			14 451
	3	TRANSPORT SUR ACH	995	455		540
	4	150 RENOVE OREILL	552	414		138
	5	MACHINE NESPRESSO	595	595		
	6	MACHINE NESPRESSO	595	595		
	7	3A CONCEPT ETUDE	11 000	11 000		
	8	PRODUIT ANTI-ODEU	2 385	2 385		
	9	ETUDE HYDRAULIQUE	8 500	8 500		
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				(10)			
(7)		(8)	(9)	19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	(11)
I - Immobilisations *	1	182 353	74 407			74 407	
	2		(14 451)	(14 451)			
	3		(540)	(540)			
	4		(138)	(138)			
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))		(15 129)			74 407	
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))						
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (11)							
		(A)	(B) (ventilation par taux)		(C)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAGONE RESORT

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie sur 3 ans (entreprises à l'IR) sur 10 ans sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI) TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de N-1					
	N-2					
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
TOTAL 2						

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAGONE RESORT

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12.8 % ② .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
	N-1			
	N-2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①		②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
	N-1						
	N-2						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAGONE RESORT

Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE: DETERMINATION
DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS

DGFIP N° 2059-E-SD 2018

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

16

Désignation de l'entreprise : SAGONE RESORT										Néant ☐ *					
Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN de la tête de groupe :															
Exercice ouvert le : 01/01/2017 et clos le : 31/12/2017										Durée en nombre de mois		1	2		
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE															
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										OA	3 052 201				
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										OK					
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OL					
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										OT					
TOTAL 1										OX	3 052 201				
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée															
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OH	412				
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										OE					
Subventions d'exploitation reçues										OF	4 550				
Variation positive des stocks										OD	3 075				
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										OI	5 110				
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										XT					
TOTAL 2										OM	13 148				
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)															
Achats										ON	180 879				
Variation négative des stocks										OQ					
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										OR	918 812				
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										OS	67 427				
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										OZ					
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OW	1 944				
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										OU					
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										O9					
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OY					
TOTAL 3										OJ	1 169 062				
IV- Valeur ajoutée produite															
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)										OG	1 896 287				
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises															
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).										SA	1 896 287				
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE															
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD															
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case										EV					
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)										GX	3 052 201	Effectifs au sens de la CVAE *		EY	19
Période de référence										GY	01/01/2017	GZ	31/12/2017		
Date de cessation										HR					
VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs															
Effectif moyen du personnel * :										YP	19				
dont apprentis										YF					
dont handicapés										YG					
Effectifs affectés à l'activité artisanale										RL					
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.															
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.															

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 7

N° SIRET 3 2 5 9 4 0 8 5 6 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAGONE RESORT

ADRESSE (voie) LDT MINTRASTETU ROUTE DE VICO

CODE POSTAL 20118 VILLE SAGONE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 7 900

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 3 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 10 100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SARL Dénomination S & E

N° SIREN (si société établie en France) 518725064 % de détention 25.00 Nb de parts ou actions 4 500

Adresse : N° Voie LES COLLINES DE TRIO

Code postal 20118 Commune SAGONE Pays

Forme juridique SARL Dénomination LINK SARL

N° SIREN (si société établie en France) 499672756 % de détention 18.89 Nb de parts ou actions 3 400

Adresse : N° 86 Voie CHEMIN DE PLUVENCE

Code postal 13011 Commune MARSEILLE Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mme Nom patronymique CASCIO Prénom(s) VERONIQUE

Nom marital DALFAU % de détention 25.00 Nb de parts ou actions 4 500

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal 66120 Commune FONT ROMEU ODEILLO VIA Pays

Titre (2) Mme Nom patronymique CASCIO Prénom(s) SYLVIA

Nom marital % de détention 25.00 Nb de parts ou actions 4 500

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal 97 Commune ST GILLES Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 7

N° SIRET 3 2 5 9 4 0 8 5 6 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAGONE RESORT

ADRESSE (voie) LDT MINTRASTETU ROUTE DE VICO

CODE POSTAL 20118 VILLE SAGONE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 2

Forme juridique Dénomination SAGONE TRAVAUX

N° SIREN (si société établie en France) 4 8 3 3 4 6 7 7 1 % de détention 100.00

Adresse : N° Voie LDT MINTRASTETU

Code postal 20118 Commune SAGONE Pays

Forme juridique Dénomination SAGONE NATURE

N° SIREN (si société établie en France) 4 0 1 9 9 5 8 6 5 % de détention 99.98

Adresse : N° Voie LDT MINTRASTETU

Code postal 20118 Commune SAGONE Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2017 12	31/12/2016 12	Euros	%
FRAIS D'ETABLISSEMENT	4 718	19 170	14 452	75.39
20100000 FRAIS D'ETABLISSEMENT	43 366	43 366		
28010000 AMOR. FRAIS D'ETABLISSEMENT	38 648	24 196	14 452	59.73
FRAIS DE DEVELOPPEMENT				
20300000 FRAIS RECHERCHE ET DEVELOPPMENT		8 500	8 500	100.00
28030000 AMOR. FRAIS RECH & DEVELOP		8 500	8 500	100.00
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES				
20500000 CONCESS.BREVETS LICENCES	7 290	7 290		
28050000 AMORT.CONC.BREVETS LICENC	7 290	7 290		
FONDS COMMERCIAL	14 000	14 000		
20700000 FONDS COMMERCIAL	14 000	14 000		
TERRAINS	621 253	666 172	44 919	6.74
21100000 TERRAINS	375 128	375 128		
21200000 AMENAGEMENT TERRAIN	528 952	528 399	553	0.10
21210000 INFRASTRUCTURES	299 791	298 591	1 200	0.40
28120000 AMORT. AMENAGEMENT TERRAINS	413 579	389 645	23 935	6.14
28121000 AMORT. INFRASTRUCTURES	169 038	146 301	22 737	15.54
CONSTRUCTIONS	4 052 713	4 342 523	289 810	6.67
21300000 CONSTRUCTIONS	2 737 899	2 661 804	76 095	2.86
21310000 BATIMENT	1 237 620	1 237 620		
21310100 CONSTRUCTION PISCINE	627 097	627 097		
21310200 TENNIS	61 709	61 709		
21350000 CONSTRUCTIONS DIVERSES	626 062	626 062		
21350100 PARC LOCATIF	2 098 815	1 993 712	105 103	5.27
21350500 CONST. RESTAURANT	563 813	574 813	11 000	1.91
28130000 AMORT.CONSTRUCTIONS	297 817	183 835	113 982	62.00
28131000 AMORT. BATIMENT	1 050 307	1 025 325	24 982	2.44
28131010 AMORT PISCINE	336 149	292 132	44 017	15.07
28131020 AMORT TENNIS	61 709	61 709		
28135000 AMORT. CONSTRUCTIONS DIVERSES	360 345	324 588	35 757	11.02
28135010 AMORT. PARC LOCATIF	1 505 331	1 293 632	211 699	16.36
28135050 AMORT CONSTR RESTAURANT	288 644	259 073	29 571	11.41
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS	302 020	264 286	37 734	14.28
21500000 MATERIEL ET EQUIPEMENT	617 839	502 941	114 898	22.85
21510000 MATERIEL RESTAURANT	191 793	179 227	12 566	7.01
21560000 LITERIE TEINTURE	17 721	13 674	4 048	29.60
28150000 AMORT.MATERIEL ET EQUIPEMENT	367 858	294 312	73 546	24.99
28151000 AMORT. MATERIEL RESTAURANT	150 768	132 719	18 049	13.60
28156000 AMORT. LITERIE	6 706	4 524	2 182	48.23
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	568 361	440 087	128 275	29.15
21810000 INSTALLATION ET AGENCEMENT	914 470	682 308	232 162	34.03
21820000 MATERIEL ROULANT	63 456	52 456	11 000	20.97
21830000 MAT.BUREAU & INFORMATIQUE	21 640	21 573	67	0.31
21840000 EQUIPEMENTS MOBILIERS	1 680	1 680		
28181000 AMORT.INST. ET AGENCEMENT	366 607	263 255	103 352	39.26
28182000 AMORT.MATERIEL ROULANT	46 636	39 073	7 563	19.36
28183000 AMORT.MAT.BUREAU & INFOR.	18 355	14 566	3 790	26.02
28184000 AMORT. MOBILIERS	1 286	1 036	250	24.13

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2017 12	31/12/2016 12	Euros	%
AUTRES PARTICIPATIONS	67 730	175 675	107 946	61.45
26100000 TITRES SAGONE TRAVAUX	8 000	8 000		
26110000 TITRES SAGONE DISTRIBUTION		107 946	107 946	100.00
26120000 TITRES SAGONE NATURE	54 730	54 730		
26140000 TITRES PART.CORSICA MARITIMA	5 000	5 000		
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	16 344	14 451	1 893	13.10
26730000 CREANCES RATT SAGONE NATURE	16 344	14 451	1 893	13.10
Total II	5 647 139	5 936 364	289 225	4.87
MARCHANDISES	7 983	4 907	3 075	62.67
37000000 STOCK DE MARCHANDISES	4 605	3 822	783	20.49
37010000 STOCK RESTAURANT	3 378	1 085	2 292	211.27
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	41 853	31 245	10 608	33.95
41100000 CPTÉ CLIENT COLLECTIF	17 180	18 785	1 605	8.54
41600000 CLIENTS DOUTEUX OU LITIGIEUX	413	413		
41800000 CLIENTS FACTURES A ETABLIR	16 295	3 573	12 722	356.07
41916000 ACPTEES CAMPING 2016		10 083	10 083	100.00
41917000 CLIENTS ACOMPTE 2017	9 574		9 574	
49100000 PROV DÉPR COMPTES DE CLIENTS	1 609	1 609		
AUTRES CREANCES	852 987	794 152	58 835	7.41
40100000 FOURNISSEURS	11 879	1 168	10 711	916.69
42100012 MOKTHARI MOUSSA	31		31	
44400000 ETAT IMPOTS S/BENEFICES		8 377	8 377	100.00
44450000 CICE	12 513	29 055	16 542	56.93
44470000 CREDIT IMPOT INVES. CORSE	775 246	677 437	97 809	14.44
44562000 TVA DEDUCT.S/IMMO.	1 494	2 537	1 043	41.11
44566000 TVA DEDUCT.S/ACHATS	13 498	3 242	10 255	316.30
44567100 CREDIT DE TVA/REMBOURS	16 303	23 341	7 038	30.15
44577000 TVA COLLECTEE 20 %		1 305	1 305	100.00
44586000 TVA S/FACT.NON PARVENUES	19 606	46 182	26 576	57.55
46717000 CHEQUES VACANCES	1 340	1 255	85	6.77
46780000 OSMOZIS		252	252	100.00
46786000 CONSIGNE/DECONSIGNE RESTAURANT	1 077		1 077	
DISPONIBILITES	186 961	128 919	58 042	45.02
51100000 VALEURS A L'ENCAISSEMENT		1 400	1 400	100.00
51110000 REMISE CHQ CAMPING N°	376	10 248	9 872	96.33
51111000 REMISE CB CAMPING	9 275	14 092	4 817	34.18
51210000 BNP PARIBAS 00010087652 42	359	149	210	140.76
51212000 SOCIETE GENERALE 201021111	147 608	84 386	63 221	74.92
51212200 CAISSE EPARGNE 08006628863 24	29 144	18 442	10 702	58.03
53040000 FOND DE CAISSE	200	202	2	0.80
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	12 285	9 381	2 903	30.95
48600000 CHARGES CONSTAT.D'AVANCE	12 285	9 381	2 903	30.95
Total III	1 102 069	968 605	133 464	13.78
TOTAL GENERAL	6 749 208	6 904 969	155 761	2.26

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2017 12	31/12/2016 12	Euros	%
CAPITAL	270 000	270 000		
10110000 CAPITAL	270 000	270 000		
RESERVE LEGALE	27 000	27 000		
10611100 RESERVE LEGALE Z.F.C	27 000	27 000		
AUTRES RESERVES	2 328 497	2 266 851	61 646	2.72
10680000 AFFECTATION RESERVE PREVOYANCE	1 937 640	1 875 994	61 646	3.29
10680100 RESERVE SPECIALE Z.F.C	250 742	250 742		
10680200 RESERVE A 15%	140 114	140 114		
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	284 567	133 646	150 921	112.93
Total I	2 910 064	2 697 497	212 567	7.88
EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	3 027 292	3 211 936	184 644	5.75
16446000 EMPRUNT SG 46 800 €		4 944	4 944	100.00
16450000 EMPRUNT SG 500 000 €		14 138	14 138	100.00
16460000 EMPRUNT SG 150 000 €	14 228	37 832	23 604	62.39
16470000 EMPRUNT SG 250 000 €	7 751	53 230	45 478	85.44
16471000 EMPRUNT BNP 100 000 €	16 053	31 477	15 424	49.00
16472000 EMPRUNT CE 620 000 €	405 437	463 368	57 930	12.50
16473000 EMPRUNT SG 100 000 €	52 837	66 863	14 026	20.98
16474000 EMPRUNT CE 100 000€	51 430	65 513	14 083	21.50
16475000 EMPRUNT CE 1 013 000 €	886 805	942 097	55 292	5.87
16476000 EMPRUNT SG 900 000 €	778 610	830 033	51 423	6.20
16477000 EMPRUNT BPI 772 000 €	649 967	696 071	46 105	6.62
16478000 EMPRUNT SG 165806€	158 350		158 350	
16884000 INT.COURUS/EMPRUNT ETAB.C	5 826	6 371	545	8.55
CONCOURS BANCAIRES COURANTS	1 168	1 000	168	16.80
51120000 VIREMENTS BQUE CAMPING	1 168	1 000	168	16.80
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	265 959	263 165	2 794	1.06
16500000 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	152 500	152 500		
45511000 C/C S&E	92 324	92 324		
45520000 CC CASCIO JEAN FRANCK	2 794		2 794	
45522000 C/C LINK DIVIDENDES	5 667	5 667	0	0.00
45530000 CC CASCIO VERONIQUE	6 338	6 338		
45540000 CC CASCIO SYLVIA	6 338	6 338		
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	111 454	162 091	50 637	31.24
41917000 CLIENTS ACOMPTE 2017		162 091	162 091	100.00
41918000 CLIENTS ACOMPTE 2018	111 454		111 454	
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	190 512	233 088	42 576	18.27
40100000 FOURNISSEURS	173 763	121 010	52 753	43.59
40810000 FOURNIS.FACT.NON PARVENUE	16 749	112 078	95 330	85.06
DETTES FISCALES ET SOCIALES	68 611	48 994	19 616	40.04
42100080 LEFEVRE Anthony		24	24	100.00
42100187 MORANA JULIEN	1 144		1 144	
42100198 DI MATTEO FRANCESCO	1 174		1 174	
42100209 MATTEI LAURENT	1 761		1 761	
42820000 DET PROV CONGES PAYES	16 417	17 767	1 350	7.60

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
43100000	URSSAF	6 564	8 367	1 803	21.55
43150000	IJSS	623		623	
43722000	HUMANIS PREVOYANCE	1 204	366	838	229.05
43740000	HUMANIS ARRCO	1 764	1 868	104	5.56
43760000	MUTUELLE MFC	197	194	3	1.59
43820000	PROVISION CH /CONGES PAYES	4 174	4 400	226	5.14
43861000	PROVISION FCP	11 547	10 477	1 070	10.21
43862000	PROVISION TAXE APPRENTISSAGE	3 408	3 343	65	1.95
44587000	TVA SUR FACT A ETABLIR	2 732	2 188	545	24.89
44860000	ETAT-CHARGES A PAYER	15 900		15 900	
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		174 124	100 044	74 080	74.05
40400000	FOURNISSEURS D'IMMOBILISATIONS	84 604	2 280	82 324	NS
40480000	FOURNISSEURS IMMO FNP	89 520	97 764	8 244	8.43
AUTRES DETTES		24	187 153	187 128	99.99
41100000	CPTE CLIENT COLLECTIF		1 154	1 154	100.00
46200000	CREANCE SUR CESSION IMMO		182 353	182 353	100.00
46740000	SAGONE NATURE		3 582	3 582	100.00
46786000	CONSIGNE/DECONSIGNE RESTAURANT		39	39	100.00
46864000	CAP ASSURANCE EMPRUNT	24	24		
Total IV		3 839 144	4 207 472	368 328	8.75
TOTAL GENERAL		6 749 208	6 904 969	155 761	2.26

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2017 12	31/12/2016 12	Euros	%
VENTES DE MARCHANDISES	290 296	312 528	22 233	7.11
70716000 VENTE ASS ANNULATION EXO	8 677	8 505	171	2.01
70717005 VENTE MARCH RESTAU 10%	207 953	199 726	8 227	4.12
70717006 VENTE MARCH RESTAU 20%	9 748	11 394	1 645	14.44
70721000 VENTE ACTIVITES CLIENT 2.10%		403	403	100.00
70723000 VENTE ACTIVITE CLIENTS 20%		8 991	8 991	100.00
70740010 VENTE MARCH RESTAURANT EXO		165	165	100.00
70740020 VENTE MARCH RESTAURANT 2.10%	46 020	71 000	24 980	35.18
70750010 VENTE BOUTIQUE CAMPING EXO	606		606	
70750020 VENTE BOUTIQUE CAMPING 2.10%		61	61	100.00
70750040 VENTE BOUTIQUE CAMPING 13%	992	1 933	942	48.71
70750055 VENTE BOUTIQUE 20%	16 301	10 351	5 949	57.48
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	2 761 906	2 531 228	230 677	9.11
70618000 LOCATION CAMION BENNE 20%	3 312		3 312	
70650047 LOC SAGONE NATURE 20%	9 100	9 100		
70650048 LOC U SAGONE 20%	250 000	250 000		
70650050 LOC EMPLACEMENT 2.10%	498 841	332 852	165 990	49.87
70650051 LOC BUNGALOWS 2.10%	1 600 995	1 541 326	59 669	3.87
70650060 PRESTATIONS ANN. CAMPING EXO		12	12	100.00
70650061 PRESTATIONS ANN CAMPING 2.10%	2 051	453	1 599	353.26
70650065 PRESTATIONS PRL 2.10%		88 097	88 097	100.00
70650067 PRESTATION ELECTRICITE 2.10%		154	154	100.00
70650068 GARAGE MORTS 2.10 %	3 301	1 978	1 322	66.83
70650078 ANIMATION INTERNE 2.10%		235	235	100.00
70650079 PREST ADMINISTRATIVES 2.10%	2 307	262	2 569	979.47
70650081 PRESTATIONS ANIMATIONS 20%	6 270	2 365	3 905	165.11
70650082 PRESTATIONS PRL 20%	19 311	16 912	2 399	14.19
70650087 PRESTA ANNEXES CAMPING 20%	19 860	12 999	6 862	52.79
70650088 LA VERIE 20%	2 257	2 114	143	6.76
70650090 FRAIS ADMINISTRATIFS 20%	21 741	8 232	13 509	164.11
70661005 SALLE SPORT ACCES 20%	15 496	9 730	5 766	59.26
70680001 LOCATION SALLE DE SPORT 20%		400	400	100.00
70680100 LOC MEUBLEE ABRAHAM 2.10%	5 269	5 705	436	7.64
70680600 LOC MEUBLEE ZAROUF AB 2.10%	6 471	3 326	3 145	94.56
70680900 LOC MEUBLEE ZAROUF ABDALAH 2.1	5 868	5 839	29	0.50
70681500 LOCATIONS MEUBLEES 2.10%	2 840	3 820	979	25.64
70810000 PRODUITS ANNEXES TAXES 2.10%	32 972	75 688	42 717	56.44
70815000 AUTRES PRODUITS ANNEXES 20%	13 876		13 876	
70815100 AUTRES PDTS ANNEXEX 2.10%	74 246		74 246	
70820000 AVN LOGEMENT CAMPING 2.10%	6 764	5 834	930	15.94
70822000 AVN LOGEMENT RESTAURANT 2.10%	10 093	13 872	3 778	27.24
70840000 MISE A DISP.PERSONNEL 20%	8 505		8 505	
70845000 REMBST REMUNERAT° FORMAT°20%	1 450		1 450	
70860000 REFACT MAINTENANCE 20%		15 180	15 180	100.00
70863100 REFACTURATION ELECTRICITE 20%	72 912	74 960	2 048	2.73
70865000 PRIME COMMERCIALE EDF 20%	31 200	37 665	6 465	17.16
70891000 REFACTURATION CAMPING 20%	6 102	3 804	2 298	60.41
70892000 REFACTURATION CAMPING EXO	16 297	87	16 210	NS
70892005 CHARG. LOCATIVES EXO	1 055	860	195	22.67
70893000 REFACTURATION CAMPING A 13%	9 509	7 111	2 397	33.71
70894000 REFACTURATION CAMPING 2.10%	1 757	257	1 500	584.39
70898000 COMMISSIONS OSMOZIS 20%	4 491		4 491	

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2017 12	31/12/2016 12	Euros	%
Chiffre d'affaires NET	3 052 201	2 843 757	208 445	7.33
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	4 550	6 000	1 450	24.17
74000000 SUBVENTIONS D EXPLOITATION	4 550		4 550	
74020000 PRIME EMPLOI MOKTHARI BENYOUNE		2 000	2 000	100.00
74030000 PRIME EMPLOI MOKTHARI LEFEVRE		4 000	4 000	100.00
REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF.DE CHARGES	5 110	42 697	37 587	88.03
78174000 REP PROV P/DEPREC. CREANCES		34 072	34 072	100.00
79100000 TRANSF.CHARGES NON TAXABLE	5 110	8 625	3 515	40.75
AUTRES PRODUITS	412	12	400	NS
75800000 PRODUITS DIV.GESTION COUR	412	12	400	NS
Total des Produits d'exploitation	3 062 273	2 892 466	169 808	5.87
ACHATS DE MARCHANDISES	180 879	194 586	13 707	7.04
60702000 ACHAT BOUTIQUE SAGONE NATURE	200	450	650	144.44
60703000 ACHATS BOUTIQUE	9 226	7 428	1 798	24.20
60706000 ACHAT ACTIVITE CLIENT	40	8 280	8 241	99.52
60708000 ACHAT ASSURANCE ANNULATION		2 784	2 784	100.00
60740000 ACHAT MARCH RESTAURANT FR	122 651	175 644	52 993	30.17
60745000 ACHAT MARCHANDISE BAR	49 163		49 163	
VARIATION DE STOCK (MARCHANDISES)	3 075	3 353	278	8.29
60370000 VARIAT.STOCK BOUTIQUE	783	3 164	2 381	75.25
60372000 VAR STOCK MARCH RESTAURANT	2 292	189	2 103	NS
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	1 102 854	1 045 634	57 219	5.47
60603000 ACHAT EQUIPEMENT COMMUN	9 071	28 521	19 450	68.20
60611000 FOURN.NON STOCK.(ELECT.)	57 646	59 688	2 042	3.42
60612000 ABONNEMENT EAU KYRNOLIA	196	173	23	13.44
60613000 FOURN.NON STOCK.(GAZ)	12 948	25 476	12 528	49.17
60614000 CARBURANT	6 136	4 745	1 391	29.30
60616000 FIOUL DOMESTIQUE	5 477	5 783	306	5.29
60630000 ACHAT EQUIPEMENT CAMPING	3 369	5 130	1 761	34.33
60630100 PETIT EQUIPEMENT RESTAURANT	1 387	3 066	1 679	54.76
60631000 FOURNITURES RESTAURANT/BAR	14 887	13 846	1 041	7.52
60631500 FOURNITURES POUR ANIMATION	4 992	3 114	1 878	60.33
60632000 ACHAT POUR COMPTE	17 491	10 302	7 190	69.79
60632500 ACHAT POUR COMPTE ELECTRICITE	72 912	74 960	2 048	2.73
60633000 ACHAT PRODUITS ENTRETIEN	20 943	22 450	1 507	6.71
60634000 FOURNITURE PISCINE	18 471	10 931	7 541	68.99
60635000 FOURNITURE PRL	4 124	4 443	319	7.18
60635500 FOURNITURE LINGE PRL	16 520	16 950	430	2.53
60636000 FOURNITURE DIVERSES	6 496	7 236	739	10.22
60638000 FOURNITURE ESPACES VERTS	6 745	9 531	2 786	29.23
60639000 ACHAT VETEMENT TRAVAIL	8 631	3 452	5 180	150.06
60640000 FOURNIT.ADMINISTRATIVES	816	2 072	1 255	60.60
61100001 S/TRAITANCE RESTAURANT	873	5 442	4 569	83.96
61100004 S/TRAITANCE ANIMATION CAMPING	45 500	18 437	27 063	146.79
61100005 S/TRAITANCE MENAGE PRL	76 926	65 827	11 099	16.86
61100006 S/TRAITANCE STANDARD TEL	4 094	6 051	1 958	32.35
61100007 SOUS TRAITANCE MENAGE COMMUNS	10 988	8 382	2 606	31.10
61100008 S/TRAITANCE LINGE RESTAURANT	2 781	3 083	301	9.77

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2017 12	31/12/2016 12	Euros	%
61110000 S/TRAITANCE ANIMATION RESTAURA	3 900	1 850	2 050	110.81
61228700 CB 20 MH CARAIBES 06/16 05/21	18 344	10 701	7 643	71.43
61230000 CB 11MH 4/09-3/16-244344€		9 599	9 599	100.00
61255000 CB 24 CHALETS MNM 06/13-05/23	65 417	65 417		
61270000 CB 7 MH+1 MH	9 029	21 669	12 641	58.33
61280000 CB SPORT 04/11 A 04/17 29403€	1 357	5 429	4 072	75.00
61282000 CB MOBIL HOME 8/2011-7/2018	2 885	2 885		
61283000 CB GRPE ELECTROGENE 9/11- 8/16		3 768	3 768	100.00
61284000 CB INFORM ACCUEIL 11/12-10/17	1 079	1 439	360	25.00
61285000 CB 5 DECLICK 07/14 - 06/21	15 526	15 526		
61286000 CB LIXXBAIL 6MH MED 9/15-9/19	25 352	25 352		
61287000 CB 2 MH DECLICK 06/17 A 06/24	3 589		3 589	
61288000 CB 8MH+2MH DECLIK07/17 A 06/24	17 227		17 227	
61289000 CB 13 LODGES 15/07/17 15/06/24	6 259		6 259	
61300000 LOC MATERIEL COURTE DUREE	650	405	245	60.53
61310000 LOC 4 TPE 04/09-03/13		1 195	1 195	100.00
61311500 LOC 2 TPE RESTO 48 MOIS 10/14		648	648	100.00
61313500 LOC 4 TPE IWL256 05/17 A 03/21	2 010		2 010	
61323000 LLD VOITURES ELECTRIQUES	2 376	2 376		
61350000 LOC ORANGE STANDARD	1 335	1 335		
61355000 LOCATION CAMERA OSMOZIS	4 062	4 062		
61356000 LOC SYST BARRIERES 05/16 03/20	3 480	2 863	617	21.55
61360000 LOC VEHICULE COURTE DUREE	2 850	3 465	615	17.75
61381000 LOC SYST VID SURETEC 1345820	1 216		1 216	
61500000 ENTRETIEN ET REPARAT° COMMUNS	17 101	12 741	4 360	34.22
61530000 ENTR ET MAINTENANCE CAMPING	90 448	106 439	15 991	15.02
61540000 MAINTENANCE PRL	7 705	7 730	25	0.33
61550000 ENT.& REP.MOB.ET MAT.	2 367	7 047	4 680	66.41
61551000 ENT REP MATERIEL RESTAURANT	3 350	5 297	1 947	36.76
61552000 ENT REP S/VEHICULE	11 216	9 882	1 334	13.50
61565000 MAINTENANCE INFORMATIQUE	18 673	13 201	5 473	41.46
61570000 ENTRETIEN TAPIS	1 261	1 754	492	28.08
61600000 ASSURANCES SUR EMPRUNT	554	554		
61600004 RC CONTRAT 54958814 ALLIANZ	2 726	2 511	215	8.57
61600018 48790475 UNIC BT547WP	353	248	104	42.08
61600019 49736947 FORD BR 037 VK	544	528	16	3.07
61600020 PEUG BOXER DP 590ZL C 56641725	427	274	153	55.76
61610001 48535451 RENAULT 678FK2A	578	572	6	1.04
61610007 48511174 SAVIEM 5837FG2A		182	182	100.00
61610008 CONTRAT N°0008 VOLKSW 2289FW2A		132	132	100.00
61610010 48510909 PEUGEOT 1891GY2A		139	139	100.00
61610011 49825113 PEUGEOT CV-442-NY	490	474	15	3.21
61610012 48712455 HYUNDAI 1139HA2A	1 093	1 062	31	2.89
61610013 48609384 TOYOTA AA194WY	440	850	410	48.22
61610015 49267972 RC AGENT DE VGES		926	926	100.00
61610016 49399436 RENAULT 4427SE83	599	586	13	2.13
61610017 49474496 MATRA ELECT	246	238	8	3.31
61610018 PAJERO MITSUBISHI BV-272-XR	443	73	369	504.62
61610019 ASS FUSO CJ-270-MV	562		562	
61615001 ASSURANCE VEHICULE UNIC 8014H	249	349	100	28.57
61670000 ASSURANCE SUR EMPRUNT	350	350		
62110000 PERSONNEL INTERIMAIRE	12 126		12 126	
62140000 PERSONNEL COMPTA SD	23 139	34 371	11 232	32.68
62220000 COMMIS S/ VTES AUX AGENCES VOY	8 553	4 042	4 512	111.63
62260100 HONORAIRE S & E	60 000	60 000		

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2017 12	31/12/2016 12	Euros	%
62261000 HONORAIRES LINK	30 000	30 000		
62263000 HONORAIRE AC MIDI CONSEIL	8 280	3 000	5 280	176.00
62264000 HONORAIRES BSA AUDIT	9 000	9 000		
62267000 HONORAIRES JURIDIQUES	3 100	5 033	1 933	38.41
62268000 HONORAIRES CAC	3 660	3 660		
62270000 FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	12	591	580	98.06
62275000 HONORAIRES ANALYSES LABORATOIR	3 414	3 577	163	4.55
62280000 DIVERS HONORAIRES	7 700		7 700	
62300000 PUBLICITE ET COMMUNICATION	22 837	18 044	4 793	26.56
62310000 PRESTATIONS COMMUNICATION	30 000	30 000		
62320000 PRESTATIONS CORS'ULTNG	45 000	29 750	15 250	51.26
62340000 CADEAUX A LA CLIENTELE/PERSONN	3 840	500	3 340	668.06
62350000 MECENAT	350		350	
62360000 CATALOGUES ET IMPRIMES	277		277	
62375000 DON ET POURBOIR		602	602	100.00
62410000 TRANSPORTS S/ACHATS	1 071	200	870	434.05
62560000 FRAIS DEPLACEMENT	12 076	9 024	3 053	33.83
62561000 FRAIS DEPLACEMENT ERIC CASCIO	2 209	1 145	1 064	92.89
62563000 DEPLACEMENT PRESTATAIRE	1 638	1 434	204	14.22
62570000 RECEPTIONS	1 893	1 004	889	88.59
62600000 TELEPHONE FIXE	7 777	8 009	232	2.90
62610000 TELEPHONES PORTABLES	2 662	3 030	368	12.14
62620000 FRAIS POSTAUX	633	562	72	12.75
62650000 ABONNEMENT CANAL + RESTAURANT	1 496	1 479	17	1.15
62700000 FRAIS BANCAIRES	7 367	6 046	1 320	21.83
62700100 FRAIS DOSSIER BANQUE	2 794	235	2 559	NS
62720000 COMMISSIONS S/CB	5 354	4 602	752	16.34
62730000 COM CAUTION BANCAIRE AGENT VGE		277	277	100.00
62740000 FRAIS GESTION AIDE CAF	467	349	118	33.90
62790000 FRAIS SUR CHQ VACANCES	1 271	1 218	53	4.36
62810000 COTISATIONS	2 379	1 324	1 055	79.68
62820000 FRAIS GESTION TICKETS RESTAU	341	317	23	7.32
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	80 317	36 272	44 045	121.43
63330000 PART.FORM.CONTINUE(ORGAN.	6 757	5 422	1 335	24.62
63331000 FORMATION PROF RESTAURANT	2 896	3 338	442	13.24
63350000 TAXE APPRENTISSAGE	2 386	2 301	84	3.66
63351000 TAXE APPRENTISSAGE RESTAURANT	1 022	1 041	19	1.81
63511500 COTISAT FONCIERE DES ENTREPRIS	2 115	2 097	18	0.86
63511600 CVAE COTISATION S/VALEUR AJOUT	11 861	5 396	6 465	119.81
63512000 TAXES FONCIERES	10 634	16 266	5 632	34.62
63540000 DROITS D'ENREGIST.&TIMBRE	356	142	214	151.30
63580000 TAXE ORDURES MENAGERES	26 148		26 148	
63780000 TAXES DIV.(AUTRES ORGANISMES)	242	269	27	9.86
63780100 TAXE DE SEJOUR	15 900		15 900	
SALAIRES ET TRAITEMENTS	520 329	498 084	22 245	4.47
64110000 SALAIRES BRUTS	353 660	332 838	20 823	6.26
64112000 SALAIRES BRUTS RESTAURANT	145 803	138 620	7 184	5.18
64120000 CONGES PAYES	1 350	4 063	2 713	66.78
64130000 GRATIFICATIONS STAGIAIRES	1 732		1 732	
64140000 INDEMNITES NON IMPOSABLES	2 440	9 245	6 805	73.61
64141000 IND DE TRAJET CORSE	833	617	217	35.12
64142000 IND DE TRAJET CORSE RESTAU		88	88	100.00
64150000 AVN LOGEMENT	6 624	5 758	866	15.03

S.A.S SAGONE RESORT

Lieudit U Mintrastetu

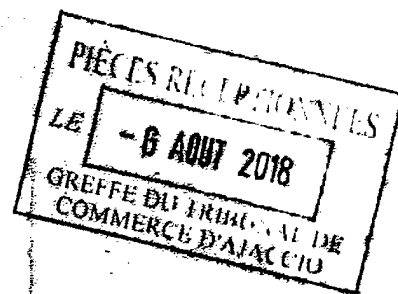
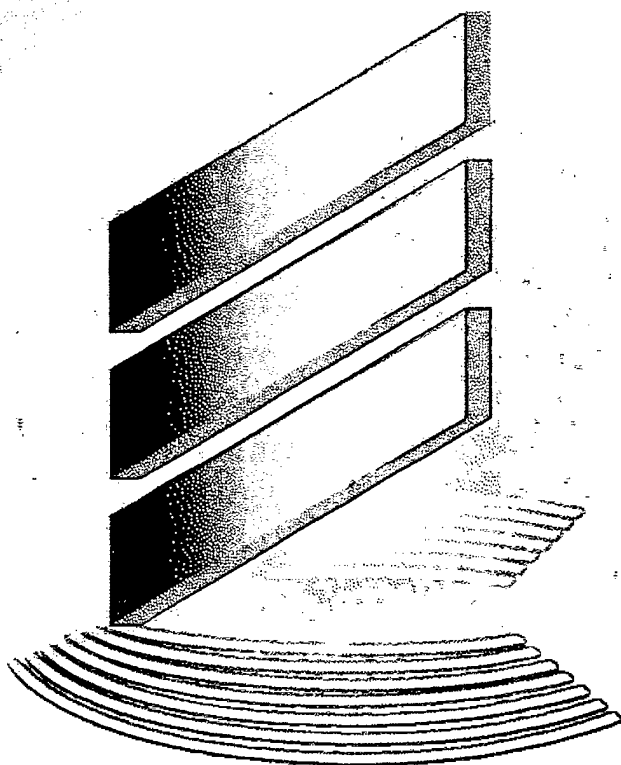
Route de Vico

20 160 VICO

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017



**Cabinet Eyssautier
Audita**

Expertise comptable

Commissariat aux comptes

Audit

S.A.S SAGONE RESORT

Société par Actions Simplifiées au capital social de 270 000 Euros

Lieudit U Mintrastetu

Route de Vico

20 160 VICO

RCS AJACCIO 325 940 856

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Jean-Marc EYSSAUTIER

Commissaire aux comptes

25 Rue Sylvabelle – 13006 MARSEILLE

S.A.S SAGONE RESORT

Société par Actions Simplifiées au capital social de 270 000 Euros

Lieudit U Mintrastetu

Route de Vico

20 160 VICO

RCS AJACCIO 325 940 856

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Aux associés,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la collectivité des associés, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société S.A.S. SAGONE RESORT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne : la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à la collectivité des associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à la collectivité des associés sur la situation financière et les comptes annuels.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Marseille, le 15 juin 2018


Jean-Marc EYSSAUTIER

Commissaire aux comptes
inscrit près la Cour d'Appel
d'Aix-en-Provence

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;*
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;*
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;*
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;*
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.*

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2018

Annuaire obligatoire (article 53 A
Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : **SAGONE RESORT**Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* **12**Adresse de l'entreprise **LDT MINIRASTETU**2018 **SAGONE**Durée de l'exercice précédent* **12**Numéro SIRET* **3 2 5 9 4 0 8 5 6 0 0 0 1 7**Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 13 11 22 01 71	N-1 13 11 22 01 61
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)	AA				
Frais d'établissement *	AB	43 366	38 648	4 718	19 170
Frais de développement *	CX				
Concessions, brevets et droits similaires	AF	7 290	7 290		
Fonds commercial (1)	AH	14 000		14 000	14 000
Autres immobilisations incorporelles	AJ				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL				
Terrains	AN	1 203 871	582 618	621 253	666 172
Constructions	AP	7 953 014	3 900 302	4 052 713	4 342 523
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	827 353	525 332	302 020	264 286
Autres immobilisations corporelles	AT	1 001 246	432 884	568 361	440 087
Immobilisations en cours	AV				
Avances et acomptes	AX				
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS				
Autres participations	CU	67 730		67 730	175 675
Créances rattachées à des participations	BB	16 344		16 344	14 451
Autres titres immobilisés	BD				
Prêts	BF				
Autres immobilisations financières*	BH				
TOTAL (II)	BJ	11 134 213	5 487 074	5 647 139	5 936 364
Matières premières, approvisionnements	BL				
En cours de production de biens	BN				
En cours de production de services	BP				
Produits intermédiaires et finis	BR				
Marchandises	BT	7 983		7 983	4 907
Avances et acomptes versés sur commandes	BV				
Clients et comptes rattachés (3)*	BX	43 462	1 609	41 853	31 245
Autres créances (3)	BZ	852 987		852 987	794 152
Capital souscrit et appelé, non versé	CB				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD				
Disponibilités	CF	186 961		186 961	128 919
Charges constatées d'avance (3)*	CH	12 285		12 285	9 381
TOTAL (III)	CJ	1 103 678	1 609	1 102 069	968 605
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW				
Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
Ecart de conversion actif* (VI)	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	12 237 891	5 488 683	6 749 208	6 904 969
Provis : (1) Dont droit au bail			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	0
Provis : (2) Dont droit au bail			(3) Part à plus d'un an :	CR	610 211
Provis : (3) Dont droit au bail					
Provis : (4) Dont droit au bail					
Provis : (5) Dont droit au bail					
Provis : (6) Dont droit au bail					
Provis : (7) Dont droit au bail					
Provis : (8) Dont droit au bail					
Provis : (9) Dont droit au bail					
Provis : (10) Dont droit au bail					
Provis : (11) Dont droit au bail					
Provis : (12) Dont droit au bail					
Provis : (13) Dont droit au bail					
Provis : (14) Dont droit au bail					
Provis : (15) Dont droit au bail					
Provis : (16) Dont droit au bail					
Provis : (17) Dont droit au bail					
Provis : (18) Dont droit au bail					
Provis : (19) Dont droit au bail					
Provis : (20) Dont droit au bail					
Provis : (21) Dont droit au bail					
Provis : (22) Dont droit au bail					
Provis : (23) Dont droit au bail					
Provis : (24) Dont droit au bail					
Provis : (25) Dont droit au bail					
Provis : (26) Dont droit au bail					
Provis : (27) Dont droit au bail					
Provis : (28) Dont droit au bail					
Provis : (29) Dont droit au bail					
Provis : (30) Dont droit au bail					
Provis : (31) Dont droit au bail					
Provis : (32) Dont droit au bail					
Provis : (33) Dont droit au bail					
Provis : (34) Dont droit au bail					
Provis : (35) Dont droit au bail					
Provis : (36) Dont droit au bail					
Provis : (37) Dont droit au bail					
Provis : (38) Dont droit au bail					
Provis : (39) Dont droit au bail					
Provis : (40) Dont droit au bail					
Provis : (41) Dont droit au bail					
Provis : (42) Dont droit au bail					
Provis : (43) Dont droit au bail					
Provis : (44) Dont droit au bail					
Provis : (45) Dont droit au bail					
Provis : (46) Dont droit au bail					
Provis : (47) Dont droit au bail					
Provis : (48) Dont droit au bail					
Provis : (49) Dont droit au bail					
Provis : (50) Dont droit au bail					
Provis : (51) Dont droit au bail					
Provis : (52) Dont droit au bail					
Provis : (53) Dont droit au bail					
Provis : (54) Dont droit au bail					
Provis : (55) Dont droit au bail					
Provis : (56) Dont droit au bail					
Provis : (57) Dont droit au bail					
Provis : (58) Dont droit au bail					
Provis : (59) Dont droit au bail					
Provis : (60) Dont droit au bail					
Provis : (61) Dont droit au bail					
Provis : (62) Dont droit au bail					
Provis : (63) Dont droit au bail					
Provis : (64) Dont droit au bail					
Provis : (65) Dont droit au bail					
Provis : (66) Dont droit au bail					
Provis : (67) Dont droit au bail					
Provis : (68) Dont droit au bail					
Provis : (69) Dont droit au bail					
Provis : (70) Dont droit au bail					
Provis : (71) Dont droit au bail					
Provis : (72) Dont droit au bail					
Provis : (73) Dont droit au bail					
Provis : (74) Dont droit au bail					
Provis : (75) Dont droit au bail					
Provis : (76) Dont droit au bail					
Provis : (77) Dont droit au bail					
Provis : (78) Dont droit au bail					
Provis : (79) Dont droit au bail					
Provis : (80) Dont droit au bail					
Provis : (81) Dont droit au bail					
Provis : (82) Dont droit au bail					
Provis : (83) Dont droit au bail					
Provis : (84) Dont droit au bail					
Provis : (85) Dont droit au bail					
Provis : (86) Dont droit au bail					
Provis : (87) Dont droit au bail					
Provis : (88) Dont droit au bail					
Provis : (89) Dont droit au bail					
Provis : (90) Dont droit au bail					
Provis : (91) Dont droit au bail					
Provis : (92) Dont droit au bail					
Provis : (93) Dont droit au bail					
Provis : (94) Dont droit au bail					
Provis : (95) Dont droit au bail					
Provis : (96) Dont droit au bail					
Provis : (97) Dont droit au bail					
Provis : (98) Dont droit au bail					
Provis : (99) Dont droit au bail					
Provis : (100) Dont droit au bail					

Provis : (1) Dont droit au bail

(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :

(3) Part à plus d'un an :

Provis : (2) Dont droit au bail

Immobilisations :

Stocks :

Créances :

Provis : (3) Dont droit au bail

Provis : (4) Dont droit au bail

Provis : (5) Dont droit au bail

Provis : (6) Dont droit au bail

Provis : (7) Dont droit au bail

Provis : (8) Dont droit au bail

Provis : (9) Dont droit au bail

Provis : (10) Dont droit au bail

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAGONE RESORT

Néant ☐ *

CAPITAUX PROPRES

Autres réserves
propres

pour risques
et charges

DETTES (4)

Compte
ul.

		Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 270.000.....)	DA	270 000	270 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
Réserve légale (3)	DD	27 000	27 000
Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF		
Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	2 328 497	2 266 851
Report à nouveau	DH		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	284 567	133 646
Subventions d'investissement	DJ		
Provisions réglementées *	DK		
TOTAL (I)	DL	2 910 064	2 697 497
Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées	DN		
TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques	DP		
Provisions pour charges	DQ		
TOTAL (III)	DR		
Emprunts obligataires convertibles	DS		
Autres emprunts obligataires	DT		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	3 028 460	3 212 936
Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	265 959	263 165
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	111 454	162 091
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	190 512	233 088
Dettes fiscales et sociales	DY	68 611	48 994
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	174 124	100 044
Autres dettes	EA	24	187 153
Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	3 839 144	4 207 472
Ecart de conversion passif * (V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	6 749 208	6 904 969
(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
Ecart de réévaluation libre	ID		
Réserve de réévaluation (1976)	IE		
(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	880 298	4 520 280
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAGONE RESORT

Néant ☐ *

		Exercice N				Exercice (N-1)
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	290 296	FB	FC	312 528
	Production vendue { biens* services*	FD		FE	FF	
		FG	2 761 906	FH	FI	2 531 228
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	3 052 201	FK	FL	2 843 757
	Production stockée*				FM	
	Production immobilisée*				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	6 000
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP	42 697
	Autres produits (1) (11)				FQ	12
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	2 892 466
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	194 586
	Variation de stock (marchandises)*				FT	(3 353)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	1 045 634
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	36 272
	Salaires et traitements*				FY	498 084
	Charges sociales (10)				FZ	119 402
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*		GA	714 335
			- dotations aux provisions		GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	
	Autres charges (12)				GE	2 199
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	2 607 160
	I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	285 306
PRODUITS FINANCIERS	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI	20 475
	Produits financiers de participations (5)				GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	177
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
	Total des produits financiers (V)				GP	177
	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ	
CHARGES FINANCIÈRES	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	110 915
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
	Total des charges financières (VI)				GU	110 915
	RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	(110 737)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	154 094

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2017 12	31/12/2016 12	Euros	%
64151000 AVN LOGEMENT RESTAURANT	5 774	4 609	1 166	25.29
64152000 AVN REPAS RESTAURANT	4 813	9 752	4 940	50.65
64160000 REMUNERATION INTERMITTENT		621	621	100.00
CHARGES SOCIALES	126 122	119 402	6 720	5.63
64510000 COT URSSAF	53 568	48 647	4 921	10.12
64511000 COT URSSAF RESTAURANT	45 860	45 302	558	1.23
64531000 COT ARRCO HUMANIS	21 451	19 800	1 651	8.34
64531100 COT ARRCO HUMANIS RESTAURANT	9 279	9 159	121	1.32
64532000 COT PREVOYANCE HUMANIS	1 063	858	205	23.85
64533000 COT PREVOYANCE HUMANIS RESTAU	428	259	169	65.14
64540000 COT ASSEDIC	14 933	14 369	564	3.92
64541000 COT ASSEDIC RESTAURANT	6 497	6 508	10	0.16
64550000 PROVISION CH SOC SUR CP	226	1 382	1 155	83.63
64560000 MUTUELLE MFC	1 265	1 038	227	21.83
64580000 COTISATIONS AUTRES ORGANISMES		274	274	100.00
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL	1 546	1 624	78	4.78
64800000 AUTRES CHARGES DE PERSONNEL		300	300	100.00
64810000 FRAIS DE FORMATION	6 625	1 702	4 923	289.25
64900000 CICE	36 167	29 055	7 112	24.48
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	745 308	714 335	30 973	4.34
68111000 DOT.AMORT.IMMO.INCORP.	14 452	17 729	3 277	18.48
68112000 DOT.AMORT.IMMO.CORPOR.	730 856	696 606	34 250	4.92
AUTRES CHARGES	1 944	2 199	255	11.58
65160000 REDEV.SACEM & TELEV.	1 895	2 016	122	6.04
65400000 CREANCES IRRECOUVRABLE		148	148	100.00
65800000 CHARGES DIV.GEST.COURANTE	50	35	15	43.34
Total des Charges d'exploitation	2 754 677	2 607 160	147 518	5.66
Résultat d'exploitation	307 596	285 306	22 290	7.81
PERTE SUPPORTEE OU BENEFICE TRANSFERE	11 408	20 475	9 067	44.28
65500000 QUOTES-PART RESULT S/OP COMMUN	11 408	20 475	9 067	44.28
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	83	177	94	53.15
76810000 INTERETS CREDITEURS	83	177	94	53.15
Total des Produits financiers	83	177	94	53.15
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	98 539	110 915	12 375	11.16
66100000 INTERETS INTERCALAIRES	125		125	
66116000 INTERETS EMPRUNTS	98 414	110 656	12 242	11.06
66160000 INT DEBITEURS ET CION DECOUVER		259	259	100.00
Total des Charges financières	98 539	110 915	12 375	11.16
Résultat financier	98 456	110 737	12 281	11.09
Résultat courant avant impôts	197 732	154 094	43 638	28.32

SAGONE RESORT

Société par Actions Simplifiée au capital de 270 000 €

Siège social : route de Vico, lieudit U MINTRASTETU

20160 VICO

325 940 856 RCS AJACCIO

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf, à 10 heures.

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation faite par le Président, par courriel avec demande de confirmation de lecture en date du 19 juin 2018.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

La société S & E, Président de la société, représentée par son représentant légal Monsieur Éric CASCIO, préside la séance.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté à distance, possèdent **18 000 actions sur les 18 000 actions composant le capital**, soit l'intégralité des actions ayant droit de vote.

Le Président constate que l'assemblée générale ordinaire, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le commissaire aux comptes titulaire, Monsieur Jean-Marc EYSSAUTIER, régulièrement convoqué est absent et excusé

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les formulaires de vote à distance,
- les copies des courriels de convocation,
- la copie de la lettre de convocation adressée au commissaire aux comptes,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- le rapport de gestion du Président,
- les rapports du Commissaire aux comptes,
- le texte des résolutions proposées.

Puis le président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du Président, les rapports du commissaire aux comptes, le texte des résolutions proposées ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée. Il précise en outre que le droit de communication des associés prévu par les statuts a été respecté.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration et reconnaît la validité de la convocation.


paraphes

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
Approbation des comptes annuels.
- Quitus au président.
- Affectation du résultat.
- Examen du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce et décision à prendre au vu de ce rapport.
- Fixation du montant des jetons de présence à allouer au Comité de Pilotage.
- Pouvoirs pour les formalités.

Le Président donne lecture du rapport de gestion du Président et des rapports du commissaire aux comptes.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2017, approuve l'inventaire et les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2017, lesquels font apparaître un bénéfice de 284 567 euros ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution qui précède, l'assemblée générale donne à la société S&E, Président de la société, quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice 2017.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **284 567 euros** de la manière suivante :

- **72 000,00 €** au titre des dividendes qui seraient payés mensuellement net des prélèvements libératoires selon la procédure mise en place dans le cadre du Règlement Intérieur,


paraphes

- sur le solde de ce bénéfice ressortant à **212 567 €** au fond de réserve facultative dénommé "Réserve de prévoyance" dont le solde créditeur de 2 328 497 € serait ainsi porté à 2 541 064€.

En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende brut de 4,00 €.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 5 juillet 2018.

L'assemblée reconnaît avoir été informée que ce dividende, qui a donné lieu, en totalité, au paiement de l'acompte susvisé, est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, soit une taxation globale de 30%.

Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'IR. Le Président prend acte du choix exprimé par Mme. Sylvia CASCIO concernant l'option pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice	Dividendes Total	Revenus éligibles à l'abattement	Revenus non éligibles à l'abattement
2016	72 000 €	72 000 €	-
2015	72 000 €	72 000 €	-
2014	72 000 €	72 000 €	-

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions relevant de l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Il est rappelé que les opérations relevant desdites conventions réglementées sont les suivantes :

- Honoraires au profit de la société S&E (au titre de sa mission de direction commerciale, de ressources humaines et de communication en exécution de la convention d'assistance conclue antérieurement et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice) : 60 000,00 € H.T
- Honoraires au profit de la société LINK (au titre de sa mission de direction financière en exécution de la convention d'assistance conclue antérieurement et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice) : 30 000,00 € H.T
- Honoraires au profit de la société MNC (au titre de sa mission d'animation commerciale) : 30 000,00 € H.T
- Honoraires au profit de la société SAGONE DISTRIBUTION (au titre de sa mission d'assistance comptable) : 23 139€ HT

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide qu'il ne sera pas alloué de jetons de présence au Comité de Pilotage pour l'exercice en cours.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes publicités, dépôts et formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

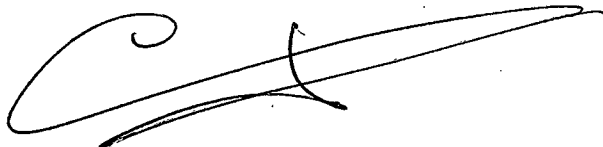
Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de la Société.

Le président

S & E SARL

Éric CASCIO, gérant

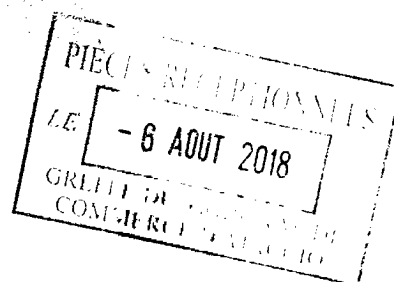
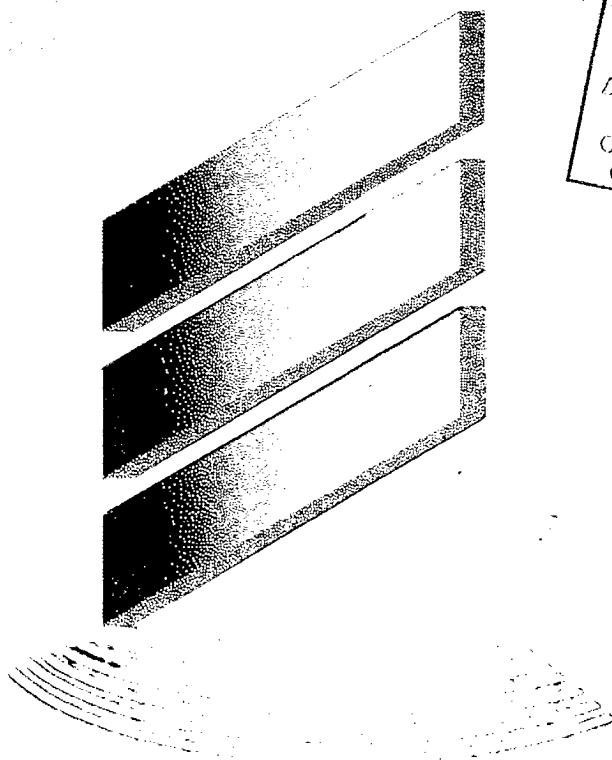


S.A.S SAGONE RESORT

Lieudit U Mintrastetu
Route de Vico
20 160 VICO

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**



**Cabinet Eyssautier
Audita**

Expertise comptable

Commissariat aux comptes

Audit

S.A.S SAGONE RESORT

Société par Actions Simplifiées au capital social de 270 000 Euros

Lieudit U Mintrastetu

Route de Vico

20 160 VICO

RCS AJACCIO 325 940 856

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Jean-Marc EYSSAUTIER

Commissaire aux comptes

25 Rue Sylvabelle – 13006 MARSEILLE

S.A.S SAGONE RESORT

Société par Actions Simplifiées au capital social de 270 000 Euros

Lieudit U Mintrastetu

Route de Vico

20 160 VICO

RCS AJACCIO 525 940 856

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Aux associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous avons été avisés des conventions suivantes visées à l'article L.227-10 du code de commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé.

Convention d'assistance et de prestations de services :

Associés concernés : Monsieur Eric CASCIO, Président de votre société et Président de la SAS S&E.

Nature et objet : Convention d'assistance et de prestations de services pour toute question relevant de la direction commerciale, des ressources humaines et de la communication.

Durée : 1 an, renouvelée par tacite reconduction

Modalités : Facturation d'honoraires forfaitaires d'un montant mensuel hors taxes de 5 000€.

Honoraires comptabilisés : 60 000€ HT

Convention d'assistance et de prestations de services :

Associés concernés : Monsieur Jean-Franck CASCIO, associé de la SAS SAGONE RESORT et Gérant de la SARL LINK.

Nature et objet : Convention d'assistance et de prestations de services pour toute question relevant de la direction financière.

Durée : 1 an, renouvelée par tacite reconduction

Modalités : Facturation d'honoraires forfaitaires d'un montant mensuel hors taxes de 2 500€.

Honoraires comptabilisés : 30 000€ HT

Convention d'assistance et de prestations de services :

Associés concernés : Monsieur Jean-Franck CASCIO, associé de la SAS SAGONE RESORT et la SARL MNC dont il est le Gérant.

Nature et objet : Convention d'assistance et de prestations de services pour toute question relevant de l'animation commerciale.

Durée : 1 an, renouvelée par tacite reconduction

Modalités : Facturation d'honoraires forfaitaires d'un montant mensuel hors taxes de 2 500€.

Honoraires comptabilisés : 30 000€ HT

Convention d'assistance :

Sociétés concernées : La société SAS SAGONE DISTRIBUTION représentée par son Président la société SARL S&E, elle-même représentée par son Gérant, Monsieur Éric CASCIO, et la société SAS SAGONE RESORT représentée son Président, Monsieur Éric CASCIO.

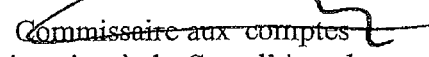
Nature et objet : Convention d'assistance pour toute question relevant de l'assistance comptable.

Durée : 1 an, renouvelée par tacite reconduction

Honoraires comptabilisés : 23 139€ HT

Marseille, le 15 juin 2018


Jean-Marc EYSSAUTIER


Commissaire aux comptes
inscrit près la Cour d'Appel
d'Aix-en-Provence

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SAGONE RESORT</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA 395	14 252
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB 182 353	209 429
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD 182 748	223 681
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE 589	37 621
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF 236 706	261 001
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH 237 294	298 623
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI (54 546)	(74 942)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK (141 381)	(54 493)
TOTAL DES PRODUITS (II + III + V + VII)		HL 3 245 105	3 116 324
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM 2 960 537	2 982 678
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN 284 567	133 646
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2)	Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
(3)	Dont { - Crédit bail mobilier *	HP 166 063	161 784
	{ - Crédit bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1 5 110	8 625
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4 1 895	2 016
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Cf état annexe		237 294	182 749
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGONE RESORT
LDT MINTRASTETU
ROUTE DE VICO
20118 SAGONE

ANNEXE DU 01/01/2017 AU 31/12/2017

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 36 167 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 36 167 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	36 167
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	
Total	36 167

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement TOTAL	51 866		
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	21 290		
Terrains	1 202 118		4 138
Constructions sur sol propre	4 588 230		76 095
Installations générales agencements aménagements des constructions	3 194 587		105 103
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	695 842		134 248
Installations générales agencements aménagements divers	682 308		232 162
Matériel de transport	52 456		11 000
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	23 253		67
TOTAL	10 438 792		562 813
Autres participations	190 126		16 344
TOTAL	190 126		16 344
TOTAL GENERAL	10 702 074		579 157

	Diminutions	Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions	
Frais établissement et de développement TOTAL		8 500	43 366
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			21 290
Terrains		2 385	1 203 871
Constructions sur sol propre			4 664 325
Installations générales agencements aménagements constr.		11 000	3 288 689
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		2 737	827 353
Installations générales agencements aménagements divers			914 470
Matériel de transport			63 456
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			23 320
TOTAL		16 122	10 985 484
Autres participations		122 397	84 074
TOTAL		122 397	84 074
TOTAL GENERAL		147 019	11 134 213

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL	32 696	14 452	8 500	38 648
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	7 290			7 290
Terrains	535 946	49 057	2 385	582 618
Constructions sur sol propre	1 563 001	182 981		1 745 982
Installations générales agencements aménagements constr.	1 877 293	288 027	11 000	2 154 320
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	431 556	95 836	2 059	525 332
Installations générales agencements aménagements divers	263 255	103 352		366 607
Matériel de transport	39 073	7 563		46 636
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	15 601	4 040		19 641
TOTAL	4 725 724	730 856	15 444	5 441 136
TOTAL GENERAL	4 765 710	745 308	23 944	5 487 074

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ. TOTAL	14 452				
Terrains	49 057				
Constructions sur sol propre	182 981				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	288 027				
Instal.techniques matériel outillage indus.	95 836				
Instal.générales agenc.aménag.divers	103 352				
Matériel de transport	7 563				
Matériel de bureau informatique mobilier	4 040				
TOTAL	730 856				
TOTAL GENERAL	745 308				

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Employés	18
Total	18

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 3660 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 3660 €HT
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 0€

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2°)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine		1 998 141	40 028	104 190	2 142 360
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs		601 863	27 473	87 043	716 379
- dotations de l'exercice		127 167	2 941	4 706	134 814
Total		729 030	30 414	91 749	851 193
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs		1 205 940	42 498	112 174	1 360 612
- exercice		163 627	1 357	1 199	166 183
Total		1 369 567	43 855	113 373	1 526 796
Redevances restant à payer					
- à un an au plus		179 445			179 445
- entre 1 et 5 ans		582 661			582 661
- à plus de 5 ans		106 430			106 430
Total		868 536			868 536

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- SAGONE TRAVAUX	185 164	100.00	33 375
- SAGONE NATURE	75 629	99.98	20 655
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			